

## Archimages07

*Entre l'offre et la demande : l'entreprise patrimoniale*

22.23.24 octobre 2007

### DE NOUVEAUX MODÈLES POUR DE NOUVEAUX USAGES

## Peut-on encore parler de lieux de mémoire et de culture à l'heure du "podcast" ? Quel devenir pour les notions de médiathèque et de cinémathèque ?

Table ronde animée par :

**Alain CAROU,**

*Responsable du service Images (collections vidéo) au département de l'Audiovisuel de la BnF.*

Avec la participation de :

**Yves ALIX,**

*Conservateur des Bibliothèques, Rédacteur en chef du Bulletin des bibliothèques de France*

**Natacha LAURENT,**

*Déléguée générale de la Cinémathèque de Toulouse*

**Gilbert LE TRAON,**

*Directeur de la Cinémathèque de Bretagne*

### Alain CAROU

J'étais censé arbitrer un match en double entre les cinémathèques et les bibliothèques. Il manque pour l'instant un représentant des bibliothèques. Je crois que, d'une certaine façon, il y a un contraste assez fort avec l'intervention qui vient de précéder et cette table ronde. C'est-à-dire que l'état des lieux et les pistes passionnantes quant à l'évolution des usages, dessinés par Jean-François GERVAIS, font peut-être peser une inquiétude encore plus grande que d'habitude chez les professionnels des cinémathèques et des médiathèques. Les inquiétudes portent sur l'explosion de l'offre en ligne, l'évolution des usages et des pratiques culturelles qui en découle. L'intitulé même de la table ronde questionne la possibilité d'une place laissée aux lieux de mémoire. L'essentiel sera de travailler cette inquiétude pour voir ce que l'on peut faire avec.

Je voudrais simplement commencer par un article qui a été publié la semaine dernière dans *Le Monde*, à propos du site Internet [ubu.com](http://ubu.com). C'est un article sur une bonne adresse du net, comme il y en a tant dans la presse, et qui me semble fournir une bonne entrée en la matière. Ce site [ubu.com](http://ubu.com) a été créé voilà dix ans par un passionné des avant-gardes littéraires et artistiques. On y trouve rassemblés quantité de documents textuels, audiovisuels et sonores, sur des artistes du XXe siècle, mais aussi, pour beaucoup, leurs œuvres cinématographiques. L'éditeur du site a beau indiquer en bas de page que son site [ubu.com](http://ubu.com) n'offre qu'une pâle image des œuvres telles qu'elles peuvent être vues en salle et qu'il espère donner envie à tous d'aller les voir dans les salles obscures, le journaliste du *Monde* restait apparemment ébahi devant la mine d'or qu'il a découverte. Les listes de documents disponibles sur ce site ont effectivement de quoi faire pâlir n'importe quelle vidéothèque spécialisée. Néanmoins, il n'y a pas un mot dans l'article sur la qualité de restitution (vignette en quart d'écran) ; sur le fait qu'on peut lancer un film, lire un texte d'accompagnement, lancer une autre vidéo pendant

que la première continue à tourner : forme d'expérience pour lesquelles ces œuvres n'étaient pas conçues, pour le moins qu'on puisse dire. Il ne dit rien non plus sur l'absence d'indications concernant l'origine des documents présentés, ce qui laisse le soupçon que leurs généalogies soient des copies d'autres sites. Et par une confusion, assez répandue selon moi, le journaliste va jusqu'à parler de ce site comme menant une activité d'archivage.

A travers un tel exemple, on voit bien que l'explosion impressionnante de la vidéo en ligne depuis deux ans non seulement remet en question objectivement des activités et des manières de faire des lieux de culture cinématographique géographiquement ancrés, comme les cinémathèques et les médiathèques ; mais que cet effet premier est redoublé par la rapidité de la mutation des pratiques culturelles et du discours dominant qui les promeut.

La table ronde que je vais animer vise à cerner un peu mieux les conséquences de ces mutations en cours pour les lieux, au sens fort, dédiés à la collecte, à la conservation et à la monstration du patrimoine cinématographique, dans un contexte où les possibilités d'accès individuel à la demande se développent très vite. J'ai avec moi :

- Yves ALIX, seul représentant des bibliothèques, mais illustre représentant puisqu'il est rédacteur en chef du Bulletin des Bibliothèques de France et, entre autres, l'un des co-auteurs de l'ouvrage *Cinéma en bibliothèque*, paru aux Editions du Cercle de la Librairie.
- Natacha LAURENT, Déléguée générale de la Cinémathèque de Toulouse, et ayant par ailleurs des charges d'enseignement à l'Université, ce qui sera intéressant dans le cadre de notre questionnement sur les pratiques culturelles.
- Gilbert LE TRAON, directeur de la Cinémathèque de Bretagne.

Nous allons essayer de nous demander quelles activités traditionnelles ou nouvelles de ces institutions (bibliothèques et cinémathèques) ont leur place en ligne ; quelles opportunités nouvelles se présentent à elles ; comment définir avec les nouvelles pratiques culturelles susmentionnées les voies de l'éveil au cinéma ; quelles coopérations sont souhaitables et possibles pour que les acteurs territoriaux fassent à leur tour réseau, en ligne et dans le monde réel.

J'avais l'intention de commencer par donner la parole à ceux qui ont mené des expériences réelles d'accès ou de mise en ligne du patrimoine, et donc je voudrais passer la parole à Gilbert LE TRAON, pour qu'il nous présente l'expérience en cours de la Cinémathèque de Bretagne sur Internet.

### **Gilbert LE TRAON**

Effectivement, il s'agit bien d'une expérience en cours. Je dirais même que c'est un puit sans fin. La Cinémathèque de Bretagne a saisi, voilà 3 ans, une opportunité financière et stratégique qui était offerte par la Région Bretagne et la Région Pays-de-Loire. Il s'agissait de l'appel à projet sur les nouveaux usages des réseaux haut débit. La Cinémathèque de Bretagne a été lauréate lors de la deuxième année du concours. L'échec lors de la première année était dû à des raisons toutes simples d'impossibilité de fournir un modèle économique à ces usages. Nous en avons profité pour refaire notre base de données interne, créée en 1992, et qui avait la particularité d'avoir été créée pour gérer, essentiellement, l'image amateur. Je me place tout de suite sur la tangente, laissant les petits camarades se débrouiller tout seuls. C'est-à-dire qu'actuellement, notre fierté est de gérer un patrimoine d'images amateur qui, malheureusement et fort heureusement aussi, correspond d'année en année à moins de pourcentage de l'ensemble du fond. Autant en l'an 2000, nous étions à 50 % d'images amateur à la Cinémathèque de Bretagne, autant aujourd'hui nous n'en sommes plus qu'à 40 %. De plus en plus, les professionnels nous font confiance. Les professionnels régionaux déposent leurs films mais également leurs rushes. Et depuis maintenant deux ans, nous avons une nouvelle mission qui s'est greffée, à savoir la nécessité de conserver toute œuvre audiovisuelle, mission pour laquelle la Région et certains départements nous aident financièrement. Ces missions font un peu changer notre manière de travailler mais qui, en tout cas pour notre attitude sur le WEB, ne change rien.

En 1992 nous avons donc cette première base de données. Et, il y a trois ans, nous avons reconstruit une nouvelle base de données avec un point important : pour nous il était nécessaire que cette base soit participative en interne. Nous avons conçu une base de données Intranet dans le projet initial. Donc il était important de pouvoir communiquer en temps réel avec nos antennes qui sont éloignées physiquement de notre siège, puisque la Cinémathèque de Bretagne a la particularité d'avoir son siège à Brest, ce qui est quand même le nez de l'Europe. En fait, ce qui était possible en Intranet était forcément devenu possible sur Internet. D'où l'idée de créer une sorte de site miroir de notre base de données qui serait le site accessible au public.

Je passe les détails de notre étude des modèles économiques. Nous en avons exploré plusieurs et, très rapidement, un des modèles qui nous a semblé intéressant, même s'il n'est pas encore si économique que cela, était le travail avec les réseaux de médiathèques. Il se trouve qu'en Bretagne existe une structure qui s'appelle la COB, et qui regroupe un peu plus d'une centaine de bibliothèques-médiathèques, et que la COB avait déjà fait tout un travail sur la diffusion des œuvres régionales sous forme de ventes de DVD, donc en complémentarité avec ce que fait l'ADAV, malgré un changement permanent des paramètres.

Nous avons donc décidé de travailler en priorité avec les bibliothèques en leur fournissant, pour le prix d'un abonnement modeste (150 € par an), l'accès à nos données et à un programme de films projetables dans leurs espaces de diffusion, car une bonne partie des médiathèques ont la particularité d'avoir des petits espaces de diffusion (30 à 40 places au maximum) qui permettent de visionner des images sur grand écran. L'idée économique était donc d'être éditeur et fournisseur de programmes. En effet, l'image amateur qu'on traite est essentiellement faite de rushes, d'images qui ont besoin d'accompagnement. On a parlé de méta-données, mais cela va même au-delà, car souvent l'accompagnement correspond à une présentation par un historien, un sociologue ou un ethnologue, de l'ensemble de ce corpus d'images. Quelquefois, ce sont des documentaires semi-professionnels réalisés dans le cadre de caméras-clubs, qui sont visibles en tant qu'œuvres à part entière, mais qui nécessitent tout de même un accompagnement historique.

Donc, nous avons mis en place ce système de consultation de la base de données à partir des médiathèques et cette possibilité d'abonnement à un programme régulier qui changerait tous les deux mois. C'est une expérimentation. Nous avons atteint notre objectif qui était l'expérimentation physique des choses, le fonctionnement technologique. Nous avons atteint cet objectif voilà un an, et depuis le 15 mars 2006, nous sommes dans la deuxième phase d'expérimentation, à savoir atteindre un modèle économique. Nous espérons que ce ne soit pas l'histoire économique elle-même qui nous devancera, car là nous accompagnons un mouvement.

Je n'ai pas dit le principal, la raison pour laquelle nous nous sommes lancés dans ce concours d'idées voilà trois ans. En fait, nous sommes une toute petite structure (dix personnes, budget de 450 000 € par an pour conserver 15 000 films avec des arrivées de 500 films par an), dans une économie budgétaire très modeste comparée à d'autres structures, bien que nous n'ayons pas à nous plaindre par rapport aux cinémathèques régionales, nous situant plutôt dans le haut du panier. Si nous nous sommes lancés là-dedans, c'est parce que nous sentions que les temps changeaient. On voyait bien ce qu'il se passait sur le WEB, les modifications à venir dans les usages, la manière de consommer – n'ayant pas peur du mot -, et nous ne pouvions que saisir cette occasion. Si nous ne la prenions pas, cela aurait été pour nous un train définitivement parti que nous ne rejoindrions jamais. Nous sentions bien qu'il y avait une nécessité de suivre cette actualité de la diffusion, malgré nos 250 actions de diffusion par an, malgré les monographies que nous faisons sur les communes, etc. Il fallait être sur ce nouveau terrain qui arrivait. Si nous étions absents au départ, nous n'y serions jamais.

Nous avons joué une stratégie que j'estime assez raisonnable, dans la mesure où nous avons développé à la fois un outil interne et un outil externe. C'est-à-dire que cet investissement qui était pour nous de plus de 400 000 € sur deux ans (comparativement à notre budget annuel de 450 000 €), bien qu'il soit financé quasiment en totalité par les fonds européens, la région Bretagne et la région Pays-de-la-Loire, nous obligeait tout de même à prendre un risque énorme. Nous acceptions de prendre ce risque dans la mesure où nous développons en même temps un outil interne.

Aujourd'hui, cet outil est partagé par le pôle Images Haute-Normandie qui nous a accompagnés dans le développement de cet outil. Ce pôle est actuellement doté de cette base qui s'appelle DIAZ. Ce nom a un petit côté espagnol, mais c'est aussi un mot breton. Notre première base s'appelait « Klask atav », qui veut dire « cherche toujours ». On trouvait qu'il était peut-être un peu temps d'arrêter de faire les rigolos, et donc d'avoir quelque chose de plus solide. « Diaz » veut dire « base » en breton. Voilà pour l'explication linguistique. La Région Centre s'est aussi dotée de cet outil. En fin d'année, cet outil sera doté de deux nouvelles fonctions que le Pôle Images Haute-Normandie et la Région Centre développent actuellement :

- La gestion de la commission du film par cet outil DIAZ.
- La gestion de leur module « éducation à l'image ».

Nous développerons entre temps, pour fin décembre, un site collaboratif pour les festivals et les programmateurs de salle de la région. Ils pourront ainsi travailler de chez eux, visionner des extraits ou la totalité des productions régionales récentes, et envisager de les programmer à travers un blog et un calendrier participatifs qui peuvent être enrichis par les différents programmateurs et les différentes salles.

### **Alain CAROU**

Là vous avez beaucoup parlé de l'aspect de mise en réseau avec les lieux, médiathèques et acteurs régionaux tels que salles et festivals, pouvez-vous nous donner plus de détails sur l'aspect mise à disposition du grand public, sur l'archive directement accessible à travers votre site ?

### **Gilbert LE TRAON**

Nous avons mis, dans un premier temps, les données à disposition du grand public. Dans notre stratégie, nous voulions forcer le grand public à revenir vers les médiathèques. C'est-à-dire que le grand public peut faire des recherches de chez lui. Nous nous sommes dit qu'il fallait que le site puisse fonctionner pour des personnes ayant un modem basique de 56 K, pour toucher toutes les zones rurales car l'ADSL n'est pas encore partout, et que, lorsqu'il est dans les zones rurales, c'est du 1 KgBit, et pas plus. Nous sommes donc partis sur ce principe de donner envie de consulter les données, mais pas d'aller plus loin, afin d'obliger à passer par des « passeurs ». Nous nous considérons comme des passeurs d'images dans nos métiers de diffusion, mais nous estimions que les petits soldats sur le terrain étaient les médiathécaires. En leur donnant de nouveaux outils et éventuellement des formations complémentaires adaptées, nous pouvions espérer créer une nouvelle motivation. Il faut voir que nous ne sommes pas centrés essentiellement sur les grandes villes, mais plutôt sur le secteur rural. Demain, on peut imaginer que des médiathèques seront fusionnées dans de petites communes avec des mairies, des centres de ressources, des bureaux de poste, voire épicerie, comme cela se fait en Hollande, dans certains secteurs. Nous imaginons une fusion des services dans des lieux appropriés. Une commune de 300 habitants ne peut pas avoir à la fois une médiathèque, une mairie, une boulangerie, une épicerie, un bureau de poste, une banque, etc. Nous aurons des services mutualisés qui seront probablement dans des lieux identiques, et c'était dans ce sens-là que nous allions : fournir un outil qui soit utilisable par tous dans ces lieux-là. C'était une vision que nous estimons toujours assez juste.

### **Alain CAROU**

Malheureusement, Louis BURLE n'a pas pu venir et je ne peux pas me substituer à son intervention. Mais s'il était intéressant que la Médiathèque de Troyes intervienne, c'est parce qu'elle a été la

première à entreprendre de donner un accès à un service de Vidéo à la Demande (VOD) à ses inscrits depuis chez eux. Cela nous met véritablement dans une optique presque inverse de celle de la Cinémathèque de Bretagne, en un sens, puisqu'il s'agit de fournir du service à distance à des usagers, ce qui est une des options possibles aujourd'hui pour les bibliothèques qui se posent des questions sur leur avenir.

Je vais demander à Yves ALIX de nous faire part de ses réflexions.

### **Yves ALIX**

Merci. Je vais développer essentiellement deux points sur les médiathèques, mais je voudrais d'abord dire que j'ai été très intéressé parce qu'a dit Gilbert LE TRAON. L'exemple de la Bretagne est un bon exemple, mais aussi un contre-exemple : en matière de bibliothèques, de médiathèques, d'institutions culturelles, la Bretagne est une région très coopérative. La COB est une des agences de coopération les plus actives. Ce n'est pas vrai de toutes les régions. Ce que vous avez pu faire avec les médiathèques en Bretagne n'est pas forcément possible ailleurs. C'est un exemple à suivre, mais il faut voir dans quelles conditions il a pu se développer.

D'abord, un mot du paysage : je vais parler de bibliothèque mais je ne vais pratiquement pas parler de patrimoine cinématographique. Le patrimoine du film et de l'image animée s'est très peu conservé dans les bibliothèques en France. Il s'est conservé dans les cinémathèques. Les rares exceptions sont par exemple la Bibliothèque nationale, devenue Bibliothèque nationale de France. Mais, on a très peu de patrimoine cinématographique au sens du patrimoine audiovisuel dans les bibliothèques de notre pays. On a des ressources audiovisuelles : par exemple des collections de films. On a des cinémathèques universitaires qui sont adossées à des unités d'enseignement, qui ont été constituées au gré d'initiatives souvent individuelles. Ce sont des ressources qui sont très hétérogènes, très disparates, mais qui sont souvent non négligeables. Cependant, dans les bibliothèques publiques (dans le sens de bibliothèques territoriales), on a des ressources imprimées très diverses, on a peu de ressources patrimoniales non-film comme il peut y en avoir à la BiFi, des photos, des affiches, etc. Un changement s'est produit au début des années 1980 avec le développement de la vidéo domestique. On était dans un autre monde. Cela paraît être du paléolithique par rapport à ce que l'on vient de voir. La vidéo a permis le développement de collections de cassettes, d'abord de cassettes documentaires puis des cassettes de fiction. On a constitué dans les bibliothèques de lecture publique des collections de supports qui étaient en consultation sur place, ou en prêt, ou les deux. C'est quelque chose qui se poursuit partout.

Si on regarde un petit peu les statistiques de 2004, qui sont les dernières que nous ayons du Ministère de la Culture car ces statistiques prennent du temps pour être établies, il y a environ 1 400 bibliothèques en France qui ont des collections de vidéogrammes. C'est à la fois beaucoup et peu. Il y a une très grande disparité. Le Ministère de la Culture a fait des profils moyens. Si on les consulte, on voit par exemple que 6 % des communes de moins de 2 500 habitants ont des collections de vidéogrammes, ce qui veut dire que 94 % n'en ont pas. Effectivement, dans des communes de 300 habitants, je pense qu'il y en a peu qui ont des collections de vidéogrammes en propre. L'intercommunalité va peut-être contribuer à changer cela. La moyenne d'une collection dans une commune de moins de 2 500 habitants est de 160 titres.

Si on regarde à l'autre extrémité de l'éventail, on a 25 % des communes de plus de 100 000 habitants qui ont des collections de vidéogrammes. Ce qui veut dire qu'il y en a 75 % qui n'en ont pas. Et la moyenne d'une collection est de 9 260 titres. Ce n'est plus négligeable, mais ce n'est pas non plus extraordinaire.

L'évolution continue d'être à la hausse, alors qu'elle est à la baisse pour les disques et les phonogrammes depuis trois ou quatre ans. On a l'impression que, dans le domaine de la musique, la dématérialisation va beaucoup plus vite. On continue de créer et d'étendre les collections. Il y a un fort potentiel car, comme je l'ai mentionné, trois quarts des bibliothèques n'ont pas de collections. Mais, avec ce que l'on vient de nous montrer, on peut raisonnablement penser que ce développement va

connaître un temps d'arrêt, et va peut-être prendre fin. Depuis 20 ans, il y a un fort investissement sur l'image des professionnels dans les bibliothèques, mais il y a une grande incertitude sur la politique à suivre. C'est le premier point que je voudrais développer : interrogeons-nous pour savoir pourquoi, dans les bibliothèques, les professionnels sont désespérés voire complètement pétrifiés quand on leur dit :

1. qu'ils n'ont aucun avenir, puisque demain tout sera disponible à domicile. Il n'y aura pas besoin effectivement d'avoir des lieux avec des collections et des supports.
2. que leur tutelle les laisse le plus souvent sans directives.

On peut expliquer cela par 25 ans d'histoire des bibliothèques. Les bibliothèques territoriales ont été construites par la volonté et avec l'argent des collectivités territoriales. Il y a eu une politique très active, très dynamique, de construction, d'équipement. Mais il n'y a pas toujours eu une politique culturelle. On en voit les conséquences dans le fonctionnement de ces établissements. C'est effectivement dommage que Louis BURLE ne soit pas là, parce qu'il pourrait amener un témoignage de la difficulté pour une médiathèque de l'agglomération troyenne, qui est un grand établissement municipal avec une vocation régionale, de fonctionner au quotidien avec des moyens limités, et une population qui, passé les premiers mois ou les premières années d'engouement et d'enthousiasme pour la médiathèque, a tendance à ne plus en prendre le chemin ou moins qu'avant.

C'est un sujet qui m'est cher, donc je vais proposer une petite réponse à cette question. La raison pour laquelle les bibliothèques françaises sont actuellement dans cette situation, qui s'aggrave comme je le constate à chaque fois que je vais voir des collègues, c'est qu'elles n'ont aucune mission définie.

On peut comparer ce qui est écrit dans le code du patrimoine, dans la partie législative, sur les musées et les archives d'une part, et sur les bibliothèques d'autre part. Je cite :

*« Les archives sont l'ensemble des documents, quelles que soient leurs dates, leurs formes, leurs supports matériels, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. »*

L'article suivant dit :

*« La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public, pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes, et pour la documentation historique de la recherche. »*

On a donc :

- La définition de ce qu'est une archive,
- La définition de ce qu'il y a dans un établissement d'archives,
- Et on sait aussi à quoi sont destinées ces archives, à quel public, pour quels objectifs.

Si on regarde l'article unique du code du patrimoine sur les musées, on lit :

*« Est considéré comme musée, au sens du présent livre, toute collection permanente, composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. »*

On a donc :

- La définition de ce qu'est un musée,
- On définit également les contours de ce que doit être une collection de musée, son aspect patrimonial. Je pense que c'est, pour une très grande partie, tout à fait extensible à une cinémathèque.
- On a également une définition précise des missions d'un musée : ceux à qui il est destiné et dans quel but.

Et alors, on arrive ensuite aux deux articles sur les bibliothèques. Premier article :

*« Les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes. Leur activité est soumise au contrôle technique de l'État. »*

Deuxième article :

*« Les bibliothèques centrales de prêt sont transférées au département. Elles sont dénommées bibliothèques départementales de prêt. »*

C'est tout ce que le code dit.

Dans la mesure où, depuis près de 50 ans, les bibliothèques s'acquittent tout de même de ce qui leur semble évident, et qu'elles s'activent en mettant par exemple des collections thématiques ou encyclopédiques à la disposition du public, on peut évidemment penser que cette absence de mission n'interdit pas d'exister. Donc, on ne se pose pas de questions. Mais, si on commence à se dire, après la démonstration lumineuse que vient de faire Jean-François GERVAIS, ce que vont devenir les bibliothèques si demain le public ne vient plus parce qu'il n'a absolument plus besoin de ce qu'on lui offre. La tendance montre que le public possède de plus en plus de documents chez lui grâce à Internet. Si demain il n'y a plus de supports physiques, s'il n'y a plus de livres, plus de disques, plus de films, etc., on n'a plus besoin de bibliothèques. Dans ce cas-là, quand on travaille dans un établissement dont on n'a pas défini la mission, on se retrouve devant un vide abyssal : l'absence de missions. Au final, on ne sait plus quoi faire. La seule chose que l'on se demande, c'est de savoir quand partir à la retraite ou quel autre travail effectuer !

Pourtant, je pense qu'il est possible de concevoir la mission de la bibliothèque publique dans le contexte qui se dessine. On pourra voir d'autres exemples. Je pense que l'exemple de ce que fait la Cinémathèque de Bretagne avec les médiathèques est une possibilité à expérimenter. On peut penser cette mission autrement que comme une simple mission de mise à disposition de ressources documentaires. Je ne parle pas de ressources patrimoniales car, comme je l'ai dit en introduction, il y a peu ou pas de ressources patrimoniales dans les bibliothèques publiques.

Prenons comme exemple ce qui se fait en Finlande. Dans ce pays d'Europe du Nord, 60 % de la population est inscrite en bibliothèque. C'est une tradition de l'Europe du Nord, et on peut trouver la même chose au Danemark. De même, aux États-Unis, la moitié de la population est inscrite en bibliothèque. En France, nous sommes à peu près 20 %. Mais la Finlande est aussi l'un des pays d'Europe les plus en avance dans l'équipement des ménages, en électronique grand public, et en accès Internet haut débit. Il est vrai que la France est également bien servie en matière d'accès Internet haut débit, par rapport à d'autres pays d'Europe du Centre et du Sud, mais pas par rapport à la Finlande où, pratiquement, la totalité de la population a accès aujourd'hui à Internet haut débit. Qu'est-ce que je lis dans la très officielle « stratégie des bibliothèques pour 2010 », adoptée et diffusée par le Ministère finlandais de l'Éducation ? Je lis :

*« Les bibliothèques constituent l'outil le plus important des autorités publiques pour mettre en place les bases de la citoyenneté dans la société de l'information. Elles sont l'antidote aux offres sélectives des médias de masse et du système éducationnel. »*

Il est bien évident que, quand vous dites à un bibliothécaire finlandais qu'il est un antidote, celui-ci est motivé.

Par ailleurs, cette orientation s'inscrit clairement dans un paysage économique libéral. La Finlande n'est pas un pays d'économie socialiste, administrative et dirigée. C'est un pays libéral. Et l'offre sélective des médias dont il est question dans la stratégie des bibliothèques, elle est acceptée comme une donnée objective. On ne la remet pas en cause. Mais on dit que les établissements publics peuvent proposer quelque chose qui est différent et complémentaire : s'il y a du poison, ils peuvent constituer l'antidote. Il y a donc là de quoi alimenter des politiques d'offres de service, et on pourrait s'en inspirer.

Le deuxième thème sur lequel je voulais intervenir, est que, même s'il n'y a pas de patrimoine cinéma, même s'il y a très peu de non-film à caractère patrimonial dans les bibliothèques, il y a dans les bibliothèques françaises d'aujourd'hui une offre de films, de documentation, de ressources. C'est une

offre éventuellement d'actions culturelles autour de ces films. Parce que ces films ne sont pas seulement là pour être mis passivement à la disposition du public. C'est une offre qui a de l'avenir, même si on imagine que, bientôt, il y aura un transfert vers du non-support. Parce qu'on peut aussi imaginer que l'offre d'une bibliothèque se fasse sur des supports physiques, mais se fasse aussi virtuellement. Il faudrait qu'elle se transforme et se transfère vers une offre virtuelle. C'est un avenir qui n'est possible qu'à certaines conditions. Tout le monde ne va pas passer demain matin à la consommation exclusive et unique d'images via Internet, ou sinon il faudrait passer tout son temps devant un écran. Il y a tout de même beaucoup de facteurs qui laissent imaginer que, pendant encore 10 ou 20 ans, on va produire et éditer des supports.

Je prends par comparaison l'exemple avec la musique. Je suis amateur de jazz, et cela fait 40 ans que j'achète des disques de jazz. Le jazz vend entre 2 % du marché du disque dans les bonnes années, et 1,5 % dans les mauvaises. Il n'y a pas plus dynamique et plus active dans l'édition phonographique que l'édition du jazz. Il n'y a ni faillite, ni disparition. C'est un marché de niches où, si vous interrogez les acteurs, les éditions du jazz, ils n'imaginent même pas de cesser d'éditer des disques tant qu'il y aura des disques. Alors, quand on dit : « Demain, on va passer entièrement sur Internet, et donc les bibliothèques doivent faire tout à fait autre chose. », je pense que c'est une grande illusion.

### **Alain CAROU**

Question à Natacha LAURENT, de la Cinémathèque de Toulouse : qu'est-ce qui change dans ce qui ne change pas ? C'est-à-dire, en quoi est-ce que les activités déjà établies d'une grande cinémathèque régionale vont devoir changer dans leurs méthodes pour tenir compte de l'évolution des pratiques culturelles ? Bien qu'elles ne soient pas générales, ces pratiques touchent tout de même des parties du public, en particulier du jeune public. Elles donnent une forme d'accès généralisé à une bonne partie de la production audiovisuelle et même du patrimoine cinématographique par Internet.

### **Natacha LAURENT**

La Cinémathèque de Toulouse n'est pas aussi avancée que la Cinémathèque de Bretagne en termes de mise en ligne, mais ce n'est pas pour autant que la question qu'Alain CAROU vient de poser ne nous travaille pas. À partir du moment où l'on programme du cinéma, on ne peut pas faire abstraction de l'évolution des pratiques cinématographiques du public, qui changent énormément. La question un peu provocatrice de cette table ronde, qui peut semer l'inquiétude, je pense qu'il ne faut pas du tout la prendre de cette façon-là. Il n'y a pas des pratiques à opposer. Il n'y a pas une alternative avec, d'un côté, la mise en ligne, et de l'autre, le refus de la mise en ligne. Je pense que ce qui est intéressant de faire, c'est de travailler sur la complémentarité, de comprendre en quoi ce sont des pratiques différentes, en quoi elles répondent à des besoins différents. En tant qu'institution patrimoniale, à nous de savoir répondre dans la mesure de nos moyens à ces différentes demandes. Je pense fondamentalement qu'il faut refuser l'alternative, et qu'il faut adapter les ressources de la mise en ligne à nos collections.

La Cinémathèque de Toulouse a une collection très particulière. L'histoire d'une institution patrimoniale, c'est d'abord l'histoire de la constitution d'une collection. Notre collection est ancienne. La Cinémathèque ayant été fondée en 1964, elle a plus de 40 ans. Sa collection est extraordinairement riche, très spécifique puisqu'elle est implantée dans la région, mais d'envergure internationale. Cette collection n'a cessé de s'enrichir ; elle est très diverse et n'a pas vocation à être mise en ligne brutalement, du jour au lendemain. Cette question de la modalité de la constitution de la collection est indissociable d'une réflexion sur la mise en ligne.



Une question essentielle pour les cinémathèques est la place des ayants droit dans tout ce dispositif. Pour nous elle est cruciale. Elle est assez souvent la première étape obligée dans une réflexion sur la mise en ligne.

Je rejoins un certain nombre de points qu'Yves ALIX vient d'aborder : il est très difficile actuellement pour une institution patrimoniale d'être encore un lieu concret. Je pense que la mise en ligne ne nous aide pas et, en même temps, paradoxalement, sans mise en ligne on n'existe pas non plus. Je le vois très bien à Toulouse où la Cinémathèque, malgré la richesse de ses collections et son ancienneté, reste un lieu mal identifié au niveau local. Elle est très souvent confondue avec la médiathèque. Expliquer ce que c'est qu'une collection de films, comment cela s'est constitué, à quoi cela sert, quelles sont les difficultés au quotidien : tout cela est très compliqué. C'est pourquoi, à la Cinémathèque de Toulouse, nous avons besoin de travailler sur l'identité de ce lieu, de vraiment contribuer à la construire, à la rendre visible auprès du public. La mise en ligne, même si elle va d'une certaine façon dans le sens d'une dématérialisation du support film et peut contribuer à une dématérialisation du lieu géographique au cœur de la ville, doit entrer dans la réflexion. On ne peut pas en faire l'économie pour continuer à construire l'identité.

Je crois que la mise en ligne, comme le montre la Cinémathèque de Bretagne, n'a de sens que par rapport à des fonds spécifiques. Il est hors de question de se lancer dans quelque chose de complètement illusoire et qui relève totalement du fantasme : tout vouloir mettre en ligne. Je pense que c'est évidemment impossible et absurde. Nous sommes au début de notre travail, car il faut aussi avoir les moyens qui suivent et, de ce côté-là, nous avons malheureusement une réponse très claire. Il n'empêche que nous pouvons tout de même nous poser des questions sur un travail préparatoire à la mise en ligne. Un de nos types de fonds tend notamment les bras à la mise en ligne : ce sont ce qu'on appelle les ateliers Cervantès ou les ACS. C'est une expérience de production originale en région qui a commencé au début des années 80 et qui s'est terminée au milieu des années 90. Elle visait la production de films en région par des cinéastes habitant en région, soutenus par le Conseil Régional. Il se trouve que le Conseil Régional était donc l'ayant droit producteur de toute cette production et a cédé l'intégralité des droits à la Cinémathèque de Toulouse en même temps que l'ensemble des films avec tous les matériels y fut déposé. Il y a véritablement un sens à travailler sur un tel fonds pour le mettre en ligne à disposition d'un public, et pour travailler sur une forme de territorialisation de la Cinémathèque de Toulouse.

Un autre fonds sur lequel il faut aussi travailler : c'est un fonds d'objets, d'appareils de cinéma, qui pour l'instant ne sont pas exposés parce que nous n'avons pas les moyens de le faire. Ces objets sont actuellement remisés dans des lieux auxquels le public ne peut pas avoir accès. Là aussi, il y a un sens à la mise en ligne.

Mais cette mise en ligne trouve également son sens par rapport à la programmation à laquelle elle doit être corrélée. J'insiste sur le fait que la mise en ligne est une mise à disposition ; la programmation est une proposition. Ces deux démarches sont très différentes. La relation au public est extrêmement différente, et l'un n'empêche pas l'autre. Mais il faut savoir que l'on fait des choses différentes dans les deux cas. On peut certes avoir des vieux films dégagés de tous droits sur Internet, très rapidement et très facilement, dès qu'on le souhaite. Je pense que l'on perd la qualité de la projection et aussi le dispositif cinématographique qui donne son identité au film. Je pense que c'est une question qu'il faut se poser. L'une des missions de la Cinémathèque est de continuer à proposer l'expérience du spectacle cinématographique, avec tout ce qui va avec : la qualité de la projection, le grand écran, le partage, la dimension collective, l'échange autour et après le film.

Alain CAROU signalait tout à l'heure que j'étais enseignante et c'est ma première profession. Avec les étudiants, il est indispensable de travailler la question de ce qui fait le cinéma. Quand on l'étudie en cours, ils ont tous vu *Rome : ville ouverte* ; comment vais-je arriver à les faire venir trois jours plus tard à la Cinémathèque voir *Rome : ville ouverte* sur grand écran ? Qu'est-ce qui va faire qu'ils seront tous là ce soir-là, alors qu'ils l'ont déjà vu sur petit écran ? Ce n'est pas simplement le cours, c'est qu'il faut mettre en scène. D'une certaine façon, on se rapproche de plus en plus du spectacle vivant. Il faut mettre en scène les films, et travailler notre relation au public pour faire en sorte qu'on ne soit plus en

attente par rapport au public. Il faut aller le chercher, comme les gens de théâtre le font, faire un vrai travail de relations publiques, au sens premier du terme, pour pouvoir tout simplement continuer à exister.

En conclusion, la mise en ligne n'a de sens que corrélée à la programmation. On ne fait pas les mêmes choses. On ne restitue pas les films de la même façon, et l'un n'empêche pas l'autre.

### **Participante**

Je travaille dans un centre d'archives départementales qui dépend d'un Conseil général. Nous sommes dans les mêmes sphères que les bibliothèques mais dépendons aussi des collectivités. J'avais une question plutôt technique pour M. LE TRAON. Quels sont les formats que vous utilisez pour la mise en ligne de vos films ? Et quels moyens techniques utilisez-vous aussi, par exemple pour les serveurs ?

### **Gilbert LE TRAON**

Il y a trois ans, nous avons décidé de transférer une partie de nos fonds sur XDCAM. Nous sommes en format MPEG. Nous espérions à l'époque nous servir de ce format pour pouvoir générer tous les formats vidéo sur le net, puisque le XDCAM avait été fait pour les équipes de tournage. Le principe était qu'on pouvait tourner en Afrique, envoyer les rushes par Chronopost, et faire le montage dans sa chambre d'hôtel en basse définition, et enfin l'envoyer par Internet à la régie. Une synchronisation était faite au moment de l'arrivée des rushes sur place dans la chaîne de télévision. Nous étions partis sur ce principe de l'éclatement : c'est un système d'encapsulation des méta-données, en se disant que nous ferions d'une pierre deux coups. Dans la réalité, cela s'est passé totalement autrement puisque cet encapsulage est certifié par SONY. Il y a impossibilité de pouvoir le briser sans finances importantes. Nous avons alors utilisé un autre système, en bénéficiant de l'extrême rapidité des avancées technologiques. En trois mois, il se passe quelque chose de nouveau. Ce que nous faisons actuellement, c'est re-numériser en deux types de fichiers (Windows Media Player et QuickTime) avec trois enregistrements (Basse, moyenne et haute définitions). La basse définition va être arrêtée très rapidement parce que c'est devenu inutile. Les fichiers sont transformés six fois, et bientôt plus que quatre fois. Actuellement, nous sommes en train de revoir la conception de notre chaîne. La particularité de mon travail, c'est que je suis vraiment dans l'image amateur : nous sommes obligés de transférer les images soit en données analogiques, soit en données numériques, si nous voulons y avoir accès, alors qu'elles sont en 9,5 mm, 17,5 mm, 16 mm, 8 mm, Super 8, etc. Nous nous posons actuellement la question de tout transférer au moment du télécinéma, et de travailler directement sur table de montage, ce qui générera dès ce moment-là tous les fichiers dans les formats voulus. Mais nous avons fait le pari d'un support tangible, ce que très peu font encore aujourd'hui, et c'est pourquoi nous avons choisi le XDCAM qui est une technologie Laser Bleu. Ce n'est plus de la bande magnétique mais un disque. Sa valeur est relative, mais nous n'avons pas trop le choix économiquement. On a parlé de longue traîne : en fait, on contribue à inciter l'utilisateur à venir sur le net, mais on en récupère très peu les « dividendes ». Ceux qui les récupèrent sont les fabricants de matériel ou de support, qui nous les changent tous les cinq à dix ans, alors qu'il n'y a aucune raison technologique de le faire. Voici notre difficulté, et j'imagine que c'est aussi celle à laquelle vous êtes confrontée.

### **Alain CAROU**

J'avais moi-même une question : on a beaucoup parlé des acteurs privés importants de la vidéo sur Internet, qui disposent de gros moyens et peuvent lever des fonds importants. Mais si je donnais l'exemple du site ubu.com, un site certes moyen mais d'une grande richesse pour son domaine de spécialité, c'est aussi parce que c'est un site fait par des bénévoles. Certains diront que c'est fait dans le mépris le plus total des droits, d'autres diront dans le cadre d'une culture de la gratuité qui se

développe sur Internet, et qui crée le mouvement. Aujourd'hui, ils finissent par avoir une adhésion et une participation d'ayants droit qui éditent commercialement les DVD par ailleurs, mais qui autorisent aussi leurs mises en ligne. Il y a une espèce de dynamique de la gratuité qui se crée dans certains secteurs sur Internet, qui peut être aussi un peu difficile à affronter. C'est une profonde nouveauté qui nous déconcerte, comme on peut le voir avec Natacha LAURENT qui parlait beaucoup, pour la Cinémathèque de Toulouse, de l'importance de traiter la question des ayants droit avant tout projet de mise en ligne. Mais là, nous sommes face à des logiques qui mettent la charrue avant les bœufs, ou, en tout cas, qui créent le mouvement en décidant de la gratuité avant de finalement réussir à traiter les choses et à exister.

Je ne sais pas si vous avez quelque chose à dire sur la difficulté d'affronter la culture de la gratuité par une sorte de retournement de logique.

### **Gilbert LE TRAON**

Il y a une chose : la nature a horreur du vide. Je vais donner un exemple. Nous avons la chance et l'honneur d'avoir le fond René VAUTHIER, qui est un fonds militant. Il y a le film *Afrique 50* que le Ministère des Affaires Etrangères avait remis au goût du jour voilà une vingtaine d'années. Et René VAUTHIER, toujours dans cette perspective du cinéma militant, commence ses conférences en disant : « Je suis peu vu. On ne me montre pas. Mes films n'ont jamais été vus à la télévision », etc. À chaque fois, c'est comme si je prenais des coups de poignard dans le dos. Mais que faisons-nous alors, toutes les personnes qui travaillent dans les cinémathèques, puisque c'est un des fonds qui sort le plus à la cinémathèque ? Mais c'est ainsi et on ne peut pas l'empêcher. Au final, vous avez les petits soldats du militantisme qui, le lendemain, piratent le film. Soit qu'ils l'ont filmé avec une webcam, ou tout simplement ils étaient en cabine avec le technicien qui est un ami, pour les projections qui ont lieu à l'extérieur de la Cinémathèque. Ainsi, ils numérisent le film et le mettent sur le net, sur DailyMotion ou YouTube. Cela satisfait le militant, mais il est tout de même le premier à se plaindre : ses films passent et il ne touche pas de droits. Donc, de toute façon, on est sur des niches, et chaque niche que l'on révèle s'épuise. Les militants du web s'en emparent et le mettent sur le net.

J'en veux pour preuve cet exemple : on a sorti voilà quatre ans un DVD d'images sur la ville de Brest. Honnêtement, je ne m'attendais pas à le retrouver sur YouTube. Qui cela peut-il intéresser sinon les habitants de Brest ?

Le principe selon lequel la nature a horreur du vide nous a guidé : ce qu'il faut, c'est publier, donner accès, restituer aux gens le plus rapidement possible les images, quitte à ce qu'elles aient ensuite une deuxième vie sur le net. Cela importe peu si cette deuxième vie peut être de piètre qualité. C'est alors aussi une question de puissance de frappe des équipes, de moyens financiers, etc. Je reste persuadé que le public est attaché à s'approprier un support physique. J'ai par exemple toujours de grands espoirs pour le livre, dont la mise sur le net ne m'effraie pas. De même pour le DVD : je pense que nous l'utiliserons pendant encore cinq ou six ans. Ce marché devrait subsister au moins sur les petites niches. Ce n'est pas du jazz, mais cela peut le devenir.

### **Yves ALIX**

Vu des bibliothèques, on constate plusieurs comportements autour de la culture de la gratuité. Il y a dans les bibliothèques, pendant très longtemps, un « effet d'aubaine ». Dans la mesure où les bibliothèques publiques sont gratuites ou très peu coûteuses, le public a utilisé l'aubaine des bibliothèques pour s'approvisionner en documents. On a presque encouragé cette attitude avec les discothèques et les sections Musique, où tout le monde savait très bien que la grande majorité des gens qui empruntaient venaient pour copier. On feignait l'ignorer. C'est probablement ce qui s'est aussi passé pour la vidéo. Mais, paradoxalement, les enquêtes nationales les plus récentes, telle l'enquête CREDOC 2005 sur les bibliothèques, montrent que le fait que les bibliothèques soient gratuites n'est pas déterminant dans la fréquentation de la bibliothèque. Par ailleurs, il n'y a pas de

raison que les services de la bibliothèque soient systématiquement gratuits. Cela peut être un choix de politique publique, mais on peut très bien justifier un autre choix. Laurence HERSZBERG disait très justement ce matin que le service public culturel a un coût, et on peut faire payer une partie du coût. La gratuité n'est pas nécessaire, mais cela doit rester accessible. La gratuité doit garantir l'accessibilité à tous. La difficulté sur Internet est que, si on propose des services en ligne à travers le portail de la bibliothèque, on peut se demander si ces services doivent être gratuits ou payants. Va-t-on reconstituer cet effet d'aubaine ? Une fois de plus, c'est dommage que Louis BURLE ne soit pas là, parce qu'il pourrait en témoigner dans la mesure où il offre, par exemple en musique, l'offre d'Ithèque ou une offre de VOD, que la bibliothèque paye mais qui est gratuite pour le public.

### **Natacha LAURENT**

La gratuité me semble toujours une question de point de vue. Suivant la posture dans laquelle on se trouve, on développe une opinion assez différente du problème, ce qui explique la complexité de cette question. Je suis tout à fait d'accord avec Yves ALIX : je pense que la gratuité est une des dimensions de l'accessibilité, mais elle ne garantit évidemment pas une accessibilité, et ne nous dispense pas de tout le travail colossal, le plus important et le plus difficile à faire, qui va permettre l'accès d'un public large au patrimoine que l'on conserve. La gratuité ne donne pas la réponse.

### **Jean-François GERVAIS**

Une remarque sur la qualité des fichiers. Il y a aujourd'hui des fichiers que l'on peut tout à fait télécharger, et qui sont faits pour être gravés sur un DVD. Donc, on a une qualité identique à celle d'un DVD du commerce. C'est assez surprenant d'ailleurs que dans certaines des vidéos que j'ai citées, qui sont disponibles sur archives.org, on puisse lire avant le générique que ces vidéos ont été restaurées par la Bibliothèque du Congrès de Washington. On est vraiment dans une logique de mise à disposition dans une qualité optimale, par rapport à une restitution non seulement sur l'écran d'ordinateur, mais aussi sur son téléviseur.

Dernière remarque : vous avez évoqué un petit peu la haute définition. L'Internet est aussi un moyen de diffuser de la haute définition : on voit aujourd'hui les bandes-annonces de la plupart des films américains qui sont disponibles en haute définition sur l'ordinateur.

Je voudrais rassurer les participants : je ne crois pas du tout à la disparition de la salle de cinéma en tant que telle.

### **Participant**

Juste une question sur l'idée d'aubaine dont M. ALIX parle. Je suis doctorant en cinéma, et en préparant un travail sur les circuits de distribution, notamment en enquêtant sur les vidéoclubs, j'ai eu une assez agréable surprise : une gérante de vidéoclub m'a expliqué qu'elle n'investissait plus autant dans les blockbusters, puisqu'ils étaient tous vus, de toute façon, sur YouTube ou eMule, etc. En contrepartie, elle investissait dans les films français plus « marginaux », moins visibles, moins facilement trouvables que les blockbusters. Elle avait encore la possibilité de les montrer puisqu'elle n'avait pas la concurrence des réseaux illicites. N'est-ce pas une possibilité pour les bibliothèques ou les cinémathèques de profiter de cette niche ? En effet, ils ont des contenus que les réseaux illicites n'ont pas. Ce serait une manière de se défendre.

J'avais une deuxième question par rapport aux salles : la diffusion en intégralité sur YouTube ne serait-elle pas un moyen, comme les bornes d'écoute dans les magasins ou le téléchargement, de donner envie d'aller les voir en salle ? Ne serait-il pas possible d'utiliser Internet comme appel pour rallier le public vers les salles ?

## **Alain CAROU**

C'est important aussi de signaler cet aspect.

## **Yves ALIX**

Oui, je vois bien un slogan pour les bibliothèques : « Venez chez nous, parce que c'est permis ». Le public trouverait ce qui est interdit ailleurs...

## **Participante**

Bonjour, je suis Claire GADEA. Je travaille chez Lobster Films avec Serge BROMBERG. Nous avons un des plus grands fonds français privés sur le cinéma de patrimoine. J'avais une question pour Natacha LAURENT. Vous avez dit, au début de votre intervention, que vous n'étiez pas aussi avancés que la Cinémathèque de Bretagne sur la mise en ligne. Je voulais savoir où vous en étiez concrètement, si vous aviez déjà des services Internet proposés ou, si ce n'était pas le cas, où vous en étiez dans votre réflexion ; notamment par rapport au modèle économique auquel vous avez réfléchi.

## **Natacha LAURENT**

Je suis un peu ennuyée de vous répondre, parce que nous avons un site Internet qui doit être revu depuis deux ans, car il est complètement obsolète et nous désespère tous. Nous essayons de le colmater au jour le jour, comme on peut. C'est une question un peu douloureuse à la cinémathèque de Toulouse. On sent très bien qu'il y a une urgence absolue au quotidien et à long terme, de travailler, de débloquer des moyens de toute nature sur ce front-là. Nous n'y parvenons pas. Nos priorités actuelles sont les collections en tant que telles, la conservation de cet immense fond, le catalogage et l'inventaire. Je pense que c'est un travail qui ne se voit pas, mais il est essentiel car, si nous ne le menons pas, nous n'existons plus en tant que cinémathèque. Donc la priorité absolue de nos moyens est portée là-dessus et, malheureusement, sur d'autres fronts, nous sommes moins présents. Cela n'empêche pas que ce soit des questions qui nous animent évidemment sur le plan intellectuel, mais auxquelles je ne suis pas en mesure d'apporter des réponses concrètes au jour d'aujourd'hui.

## **Participante**

Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Natacha LAURENT : les cinémathèques et les bibliothèques sont là au moins pour conserver. Il y a un moment où nous avons tout de même une fonction patrimoniale, même si cela n'est pas inscrit dans les missions des bibliothèques. L'arrivée des bibliothèques n'a pas fait disparaître les livres. Je ne pense pas que ce soit parce que nous sommes sur d'autres modes de diffusion que ce genre d'institutions doit ou va disparaître.

Concernant la gratuité, cela dépend du point de vue. Du point de vue de l'utilisateur, c'est effectivement gratuit quand je vais chercher mon film sur Google ou sur une autre plateforme. Mais en fait ce n'est pas gratuit du tout. Sachez que toutes ces personnes qui proposent ces films se font largement payer par la publicité, ce qui se chiffre en milliards. Je comprends que par rapport à ce gain, les professionnels qui ont produit intellectuellement et physiquement ces objets que sont les films soient absolument furieux de ce que certains profitent de leur production personnelle pour engranger énormément d'argent. La gratuité est certes un débat si on se place dans la perspective de l'utilisateur individuel. L'apparence de gratuité est néanmoins fautive dans la perspective du professionnel : de l'argent est gagné tous les jours, de façon continue, au travers d'Internet.

Internet n'est donc pas la solution à la gratuité. En revanche, c'est la solution à l'accès pour le milieu rural, comme le faisait valoir la Cinémathèque de Bretagne. C'est l'accès pour tous. Et c'est pour cela, entre autres, que dans le service « Musée et patrimoine non-film » dont je m'occupe chez Gaumont, nous avons trouvé la solution Internet pour le diffuser auprès de tous de manière gratuite.

### **Alain CAROU**

Effectivement, je pense que l'on peut dire clairement que le musée Gaumont a, en quelque sorte, trouvé un lieu pour le public sur Internet.

### **Participant**

Absolument, parce que Gaumont n'a pas pour mission de financer la diffusion de son patrimoine non-film. Sa mission est de fabriquer des films et de faire vivre le cinéma vivant. Il y a un moment où il faut savoir où se placent les fonds.

### **Participant**

Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt une remarque sur le fait que, dans les collections publiques ou privées, ce sont souvent des documents inédits. L'intérêt est de les publier. Je pense aussi que le fait d'avoir des choses inédites amènera les gens dans les salles de consultation.

### **Alain CAROU**

On peut rebondir sur un autre débat : la structure de la demande sur DailyMotion montre de nombreux contenus inédits, encore faut-il que les gens sachent qu'ils existent et aillent les voir. Tout le monde se dit qu'il est aisé, par rapport à autrefois, de trouver un canal de diffusion universel par Internet, mais encore faut-il être visible, et attirer le flux vers soi. Cela est sans doute une autre affaire.

### **Gilbert LE TRAON**

Je complète peut-être votre réponse. De toute façon, nous n'écartons pas le travail de programmation ou de passeur, quels que soient les termes que nous employons. Il est essentiel qu'on ne reste pas, concernant la Cinémathèque de Bretagne, sur cette idée d'Internet. J'ai bien dit que nous étions sur une expérimentation quasiment forcée pour voir jusqu'où nous pouvions aller. Mais nous n'avons absolument pas à abandonner tout le travail réalisé en diffusion classique, même si nous n'avons pas de salle patentée sur notre siège. Cela ne nous empêche pas de travailler en réseau avec les salles de cinéma, les exploitants, et aussi les lieux alternatifs de diffusion. Nous travaillons beaucoup avec ces derniers. J'insiste sur la nécessité, notamment dans le secteur rural, de ce travail sur le lien social. C'est extrêmement important de se déplacer, de venir avec soit un sociologue, soit un historien, etc., pour travailler sur une thématique (agriculture, qualité de l'eau, les conserveries, etc.). Ces thématiques sont décidées en fonction à la fois de l'actualité de l'année, et aussi des nécessités d'indexation que l'on peut avoir. En effet, nous échangeons avec le public. Il y a une contrepartie que le public nous apporte. Souvent, des références, des dates, des noms, nous sont apportés par nos spectateurs.

*Suivi éditorial : Lorraine Tambrun – chargée de mission pour le patrimoine cinématographique / INP.*